

Séance de l'assemblée délibérante du 13 Février 2019

Délibération n°02/2019

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mardi 29 janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 13 février deux mille dix-neuf, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

DEMERE Jean-François
HEALY Bénédicte
BUCHE Jean-Pierre
BERNARD Françoise
PETEL Gilles

BRANLARD Gérard

Titulaires excusés :

BLANCHET Roland
DELETANG Claude
GUILLAUME Gérard
BRUHAT Pascal
SALLES Daniel

Suppléants présents :

DUPECHER Pierre
ARDOUREL Sylvie

Suppléants excusés :

AUBIER Claude
BLANCHAMP Gérard
GUELON René
FEDERSPIEL Hélène
LANGUILLE Fabienne
DUMAS Olivier
HENRION Colette

Représentation : Départ de Gilles PETEL à 19h, représenté par son suppléant Pierre DUPECHER

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7	1		5	5	7	0	0

Objet : Cotisations porteurs de projet espace-test – Année 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2/2019 du 13 février 2019 sur la cotisation des porteurs de projet installés en espace-test agricole pour l'année 2019 ;

Le Président présente le coût des investissements 2019 et sur cette base, un calcul réalisé afin de déterminer la cotisation que chaque porteur de projet installé en espace-test agricole (sur 3 ans) aura à régler.

Le Président précise que cette cotisation est le fruit d'une réflexion collective issue du comité technique agricole qui s'est réunie le 14 janvier 2019. Les cotisations prendront effet à partir de l'année 2019 et pourront tenir compte des résultats d'exploitations effectivement réalisés.

Cette cotisation sera appuyée sur l'évolution de l'activité des porteurs de projets sur les 3 années de test, comme indiqué dans le tableau suivant.

	1ère année 50%	2ème année 75%	3ème année 100%
par an	1 242 €	1 863 €	2 484 €
par mois	103 €	155 €	207 €

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la répartition de la cotisation des porteurs de projet pour l'année 2019 présentée ci-dessus,
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,

Pour extrait certifié conforme,




Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE



Envoyé en préfecture le 13/03/2019

Reçu en préfecture le 13/03/2019

Affiché le

SLOW

ID : 063-256303520-20190313-2019_2-DE



Envoyé en préfecture le 13/03/2019

Reçu en préfecture le 13/03/2019

Affiché le

SLOW

ID : 063-256303520-20190313-2019_2-DE